

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, Ulrich SCHLUMBERGER à Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

-----  
**Objet :**

**PASSAGE AU LED DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - PROJET D'INVESTISSEMENT 2024**  
-----

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de son projet de redynamisation du territoire, la Ville de Bernay a décidé de poursuivre ses investissements. Pour cela, elle sollicitera des subventions, notamment auprès de l'Etat et du Département.

Il est proposé d'engager le projet de rénovation énergétique de la maison des associations / Espace Marie-Louise HEMET au titre de l'année 2024 :

Ce projet consiste en le passage en LED de l'ensemble des luminaires de l'espace, permettant une hausse du confort des usagers tout en réalisant des économies d'énergie.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Estimation globale HT : 25 000 €</b>	<b>Subventions sollicitées : 11 250 €</b>
	Etat – DETR/DSIL : 7 500 €
	Département de l'Eure : 3 750 €
Montant TTC : 30 000 €	Ville de Bernay : 13 750 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme présenté, ainsi que le plan de financement associé.  
-----

**Délibération :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2022,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver** le projet de passage en LED de la maison des associations ainsi que son plan de financement associé.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 13/12/2023,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

